

Séance du Conseil du 2 Août 2022 Extrait du registre des délibérations

Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-deux, le deux août à dix-sept heures, le Conseil Communautaire d'Agglomération de la Riviera Française, dûment convoqué le vingt-sept juillet deux mille vingt-deux s'est assemblé dans la salle Grande Bretagne au Palais de l'Europe, rue Boyer à MENTON (06500), sous la présidence de M. Yves JUHEL, Président.

M. Florent CHAMPION a été nommé Secrétaire de Séance et procède à l'appel.

Etaient présents, pour les différentes communes :

BEAUSOLEIL: M. Gérard SPINELLI, Mme Cindy GENOVESE, M. Alain DUCRUET, excusé, Mme Eléonore PATERNOTTE, excusée

donne pouvoir à Mme Cindy GENOVESE, M. Nicolas SPINELLI, excusé, Mme Danielle LISBONA, M. Edouard-Jean

CURTET, excusé donne pouvoir à M. Gérard SPINELLI, M. Stéphane MANFREDI

BREIL-sur-ROYA: M. Sébastien OLHARAN

LA BRIGUE: M. Daniel ALBERTI

CASTELLAR: Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI

CASTILLON: M. Olivier CHANTREAU

FONTAN: M. Philippe OUDOT

GORBIO: M. Paul COUFFET

MENTON: M. Yves JUHEL, Mme Stéphanie JACQUOT, Mme Marinella GIARDINA, Mme Elodie ROBERT, excusée donne

pouvoir à M. Jean-Claude ALARCON, M. Christian TUDES, M. Mathieu MESSINA, M. Patrice NOVELLI, Mme Sylviane ROYEAU, excusée donne pouvoir à Mme Stéphanie JACQUOT, M. Jean-Claude ALARCON, Mme Isabelle ALMONTE excusée donne pouvoir à Mme Marinella GIARDINA, M. Nicolas AMORETTI, excusé donne pouvoir à M. Yves JUHEL, Mme Joanna GENOVESE, M. Florent CHAMPION, M. Anthony MALVAULT, Mme Sandra PAIRE, M. Cédric MONTEIRO, Mme Martine CASERIO, excusée donne pouvoir à Mme Sandra PAIRE, M. Daniel

ALLAVENA, excusé

M. Guy BONVALLET

ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN: M. Patrick CESARI, Mme Solange BERNARD, excusée donne pouvoir à Mme Véronique BATONNIER, M.

Jean-Louis DEDIEU, Mme Patricia LORENZI, M. Christophe GLASSER, Mme Véronique BATONNIER, M. Ghislain POULAIN, excusé donne pouvoir à Mme Patricia LORENZI, M. Guillaume CONTESSE, excusé donne pouvoir à M.

Stéphane MANFREDI

SAINTE AGNES: M. Albert FILIPPI

SAORGE: Mme Brigitte BRESC

SOSPEL: M. Jean-Mario LORENZI, Mme Martine FERRERO, excusée

TENDE: M. Jean-Pierre VASSALLO

LA TURBIE: M. Jean-Jacques RAFFAELE, Mme Brigitte ALBERTINI.

Date d'affichage : 0 4 AOUT 2022

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - 16 rue Villarey – 06500 MENTON SITE INTERNET : www.riviera-française.fr direction.generale@carf.fr M. Florent CHAMPION est nommé Secrétaire de Séance et procède à l'appel.

Monsieur le Président indique que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Après qu'il ait été procédé à l'appel des membres, après avoir entendu les rapporteurs, le Conseil délibère ainsi qu'il suit :

Délibération n°144/2022: Communication de l'avis de la chambre régionale des comptes -Article 1612-5 du CGCT

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président explique que tant que nous étions sous le contrôle de la chambre régionale des comptes, il était impossible d'engager des dépenses. La chambre a saisi le préfet des Alpes Maritimes car le budget annexe régie eau n'était pas équilibré. Depuis 2019, l'équilibre du budget est difficile. Pour revenir à un équilibre, il a fallu revoir le budget régie eau et le budget principal. Le 20 juillet, la chambre a rendu son avis. Les mesures soumises permettront de revenir à un équilibre mais il est urgent de prendre d'autres mesures.

M. TUDES constate que les efforts des services et des élus de la CARF vont dans le sens de la transparence voulue depuis le nouveau mandat.

M. CESARI indique que la chambre régionale des comptes demande que la CARF recentre ses actions sur ses compétences, mais il n'est pas d'accord sur la réduction des fonds de concours. Il faudra plaider cette requête auprès de la chambre. Le Président répond que lorsque tout sera remis en place, nous plaiderons cette cause.

M. BONVALLET répond qu'on peut admettre de baisser les fonds de concours mais pas de les réduire à zéro.

M. FILIPPI précise que depuis le changement de gouvernance, de nouvelles procédures ont été mises en place à la CARF par la responsable des finances, Mme GIRAUD, et cela avant l'intervention de la chambre régionale des comptes. Il remercie les services de la CARF.

Le Conseil prend acte de l'avis de la chambre régionale des comptes présentant les mesures à adopter par la CARF pour les budgets principal et régie eau pour atteindre l'équilibre réel. La présente délibération sera communiquée à la chambre régionale des comptes.

Délibération n° 145/2022 : Budget principal - Décision modificative n°1

Rapporteur: M. Daniel ALBERTI, Vice-Président

A l'unanimité adopte la décision modificative n°1, toutes sections confondues, à la fois sur les restes à réaliser et sur les crédits nouveaux, pour le budget principal 2022 et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce à intervenir.

Délibération n° 146/2022 : Budget principal – Mise à jour des AP/CP n°2

Rapporteur: M. Daniel ALBERTI, Vice-Président

M. RAFFAELE indique que les fonds de concours de La Turbie sont remis en question alors qu'ils sont engagés. Il votera pour cette délibération mais est opposé à cette diminution. Il est sûr que les collègues de la CARF trouveront une solution de solidarité pour que La Turbie puisse bénéficier de ses fonds de concours.

A l'unanimité, modifie les autorisations de programme et les opérations concernées telles qu'indiqué dans la délibération.

Délibération n° 147/2022 : Budget régie eau - Décision modificative n°1

Rapporteur: M. Daniel ALBERTI, Vice-Président

A l'unanimité adopte la décision modificative n°1, toutes sections confondues, à la fois sur les restes à réaliser et sur les crédits nouveaux, pour le budget régie eau 2022 telle qu'exposée dans la délibération, et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce à intervenir.

Délibération n° 148/2022 : Budget régie eau – Mise à jour des AP/CP n°2

Rapporteur: M. Daniel ALBERTI, Vice-Président

A l'unanimité modifie les autorisations de programme et les opérations concernées telles qu'indiqué dans le corps de la délibération.

Le Président intervient pour rappeler que nous sommes dans une situation grave en ce qui concerne la crise hydrique. Il faut trouver des solutions pour réduire la consommation, en parler autour de nous, convaincre les gens.

La séance est levée à 18h05.

Menton, le

0 4 AOUT 2022

Le secrétaire de séance

Florent CHAMPION

Le Président

Yves JUHEL